LETTRE DE M. ROLLAND, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

Imprimée par ordre de l'Assemblée Nationale.

Paris, ce 3 septembre 1792, l'an 4me. de la liberté.

Monsieur le président,

Je viens remplir un devoir sacré, dont l'accomplissement peut me coûter cher ; mais je n'ai jamais capitulé avec ma conscience, et je serai docile à sa voix, quoi qu'il puisse en arriver.

Je ne rappellerai point ici quelles circonstances m'ont porté la première fois dans le ministère que je n'avois ni desiré ni attendu : je n'y ai vu que l'occasion de développer des principes dont l'amour de l'humanité fait la base. J'ai dit hautement la vérité à un roi que je voyois compromettre le salut de l'empire, en se perdant lui même. Aucune considération n'a influé sur mon courage ;

j'aime trop mon pays, pour songer même à la gloire; et quand il s'agit de l'intérêt de tous, je ne vois plus rien qui me soit personnel. La confiance nationale m'a imposé de nouveau le fardeau du ministère, dans un temps plus orageux encore : je l'ai reçu sans hésiter, parce que cette confiance m'en faisoit une loi; je le soutiens sans foiblesse, et j'y sacrifierai ma vie tant que je pourrai le porter utilement; mais je devrai le déposer, du moment où je ne serois plus qu'un fantôme représentatif, sans action et sans influence.

Quel est cependant l'état des choses dans lequel nous existons? Quelles suites doit-il avoir? Quelle obligation impose-t-il?

Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait, doit bientôt se ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune autre puissance n'auroit anéantis, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation s'il ne rentre bientôt dans son lit. Sans la journée du 10, il est évident que nous étions perdus. La cour, préparée depuis longtemps, attendoit l'heure de combler toutes ses trahisons, de déployer sur Paris l'étendard de la mort, et d'y régner par la terreur. Le sentiment du peuple, toujours juste et prompt, quand l'opinion n'est pas corrompue, a prévenu l'époque marquée pour sa perte, et l'a rendue fatale aux conspirateurs.

Il est dans la nature des choses et dans celle du cœur humain, que la victoire entraîne quelques

excès : la mer, agitée par un violent orage, mugit encore long-temps après la tempête ; mais tout a ses bornes, ou doit enfin les voir déterminées.

Si la désorganisation devient une habitude ; si des hommes zélés, mais sans connoissances et sans mesures, prétendent se mêler journellement de l'administration et entraver sa marche ; si, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur, et soutenue par un plus grand parlage, ils répandent la défiance, sèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proscriptions...., le gouvernement n'est plus qu'une ombre ; il n'est rien ; et l'homme de bien, commis au timon des affaires, doit se retirer dès qu'il ne peut plus le diriger, car il n'est point placé pour faire image, mais pour agir. La commune provisoire a rendu de grands services ; elle n'a pas besoin de mon témoignage à cet égard ; mais je le lui rends avec effusion de cœur ; la commune provisoire s'abuse actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire, qui ne doit jamais être que momentané pour n'être pas destructeur ; et elle nous prépare de grands maux, si elle tarde encore à se renfermer dans ses justes limites : voilà un autre témoignage que je rends aussi hardiment que le premier, car on doit la vérité aux peuples comme aux rois ; et je ne la tairai pas plus aux uns qu'aux autres.

L'Assemblée a rendu de sages décrets, qui conservent en *conseil général* les commissaires auxquels les sections continuent d'accorder leur confiance ; mais ce *conseil*, ainsi que le nom l'indique, n'est que pour les délibérations ; l'*action* doit être concentrée dans le corps municipal, pour être plus une et plus vive : c'est lui qui est chargé de l'exécution ; c'est par lui qu'elle doit être faite. Le

maire doit jouir de l'influence qui lui est attribuée par la loi. Cependant les limites respectives continuent d'être oubliées ou méconnues; les ordres se croisent ; on ignore souvent de qui ils émanent, et la responsabilité du ministre et du maire devient illusoire ou cruelle, puisqu'elle tombe sur des faits dont ils n'ont point connoissance, ou qu'ils ne peuvent empêcher. Jamais l'unité d'action ne fut plus nécessaire. Des ennemis aguerris et nombreux sont établis sur notre territoire ; ils s'emparent de quelques villes ; ils menaçent la capitale ; c'est vers elle que se dirigent leur rage et leur désespoir ; c'est là qu'ils ont à exercer des vengeances ; c'est là qu'ils espèrent dissoudre le gouvernement, et profiter de leurs avantages. Sans doute l'énergie du peuple, bien dirigée, leur opposera des barrières insurmontables : mais c'est précisément pour cette direction qu'il faut de l'ensemble et de l'activité : l'une et l'autre sont impossibles, lorsque tout le monde commande. J'ai vu le ministre de la guerre gémir des lenteurs qu'apportoit à la formation du camp l'intervention d'une commission ardente et zélée, mais étrangère aux dispositons de cette nature.

Le peuple doit être là en personne ou par ces commissaires, pour voir ce que fait le pouvoir exécutif : soit; mais il doit le laisser agir, sous peine de périr au milieu de ses propres débats. Car, de deux choses l'une : les personnes chargées de ce pouvoir jouissent de sa confiance, ou ne l'ont pas ; dans cette dernière supposition, il faut qu'elles se retirent. Dans la première, elles doivent user, dans toute son énergie, du pouvoir qui leur est confié. Une jalouse inquiétude fermente et aigrit encore contre ce pouvoir, comme s'il rendoit essentiellement vicieux les hommes auxquels il est ré-

parti ; comme si l'identité des noms faisoit celle des choses, et que des ministres responsables pussent avoir rien de commun avec ce qu'étoit un roi inviolable !

Hier, au sein même de la maison commune, on dénonçoit les ministres, vaguement quant au fond, parce qu'on manquoit de sujets de reproches, mais avec cette chaleur et cette force d'assertion qui frappe l'imagination, la séduit un moment, qui égare et détruit la confiance, sans laquelle nul homme en place ne doit y rester dans un gouvernement libre.

Hier encore, dans une assemblée des présidens de toutes les sections, convoquée par les ministres chez M. le maire, dans l'intention de concilier les esprits, de s'éclairer mutuellement, j'ai reconnu cette méfiance qui suspecte, interroge, entretient le trouble, et entrave les opérations.

Hier ! fut un jour sur les événemens duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur : il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop long-temps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter ; je sais que nous devons à la France entière la déclaration, que le Pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces excès : je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme, ou de se regarder comme anéanties. Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs : eh bien ! qu'ils prennent ma vie ; je ne veux la conserver que pour la

liberté, l'égalité. Si elles étoient violées, détruites, soit par le règne des despotes étrangers, ou l'égarement d'un peuple abusé, j'aurois assez vécu ; mais jusqu'à mon dernier soupir, j'aurai fait mon devoir : c'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne sauroit m'enlever.

Le salut de Paris exige que tous les pouvoirs rentrent à l'instant dans leurs bornes respectives. L'approche des ennemis, les grandes mesures à prendre contre eux, nécessitent, je le répète, une unité d'action, un ensemble qui ne peuvent se trouver dans le conflit des autorités. C'est à l'Assemblée nationale à se prononcer à cet égard avec l'élévation et la vigueur que réclament d'aussi grands intérêts. J'ai dû lui peindre cet état de choses, afin que sa sagesse prît aussitôt les déterminations convenables, et que, dans la supposition affligeante, mais gratuite, que ces déterminations n'eussent point l'effet desiré, la perte de la capitale n'entraînât point celle de l'empire.

Mais le peuple, docile à la voix de ses législateurs dès qu'ils sont au niveau des circonstances, éclairé par eux sur ses intérêts, rappelé par eux à la marche régulière qu'il doit tenir, sentira bientôt qu'il doit honorer son propre ouvrage, et obéir à ses représentans jusqu'à l'époque qui va les renouveler avec de plus grands pouvoirs ; il appercevra que le sort de la capitale tient à son union avec les divers départemens ; il sait que le Midi, plein de feu, d'énergie et de courage, étoit prêt à se séparer pour assurer son indépendance, lorsque la révolution du 10 août nous a valu une Convention qui doit tout rallier ; il apperçoit que les sages et les timides se réuniroient aisément pour établir cette Convention

ailleurs, si Paris n'offroit pas la réunion de la liberté la plus grande, aux lumières qui soutiennent l'opinion; il jugera, dès le premier moment de calme et de réflexion, que les secours et l'appui qu'il attend de tous les départemens, ne peuvent être que le fruit de l'union, de la confiance qu'établissent et justifient le maintien de l'ordre et l'observation des lois; il reconnoîtra enfin que ses ennemis cachés, peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses meilleurs amis, à ses plus redoutables défenseurs : déja l'exemple commence : qu'il frémisse et s'arrête ! une juste colère, l'indignation portée à son comble, commencent les proscriptions qui ne tombent d'abord que sur les coupables, mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste.

Il en est temps encore, mais il n'est plus un moment à perdre : que les législateurs parlent, que le peuple écoute, et que le règne de la loi s'établisse.

Quant à moi, qui brave également l'erreur et la malveillance, parce que je ne veux que le bien de tous, et que je dois le faciliter par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, j'ai consacré ma vie à la justice, à la vérité : je leur serai fidèle.

Je reste à mon poste jusqu'à la mort, si j'y suis utile et qu'on me juge tel : je demande ma démission, et je la donne, si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper, ou que le silence des lois m'interdise toute action.

Le ministre de l'intérieur,

ROLLAND.

L'Assemblée nationale décrète que la lettre de M. Rolland, ministre de l'intérieur, sera imprimée, affichée et envoyée aux quatre-vingt-trois départemens, à la municipalité de Paris, et aux quarante-huit sections.

Signé, HERAULT, *président ;* GOSSUIN, MARANT, SEDILLEZ, *secrétaires.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.